

## C'est parti pour la campagne

Il suffit de regarder ULYSSE pour s'en convaincre. La campagne est bien partie. M ECKERT, notre secrétaire d'Etat, sillonne la campagne et les différents services de la DGFIP : il s'agit moins de voir les agents que d'évoquer la retenue à la source. Pas une visite sans une réunion avec les usagers, pour promouvoir *leur bébé* comme tout bon VRP, et rassurer sur la mise en place de ce PAS (Prélèvement A la Source). Il s'agira ensuite pour les agents de la DGFIP de prendre le relais et tout est prévu. A compter du 20 février et durant le mois de mars, tous les agents de la DDFIP 77 seront convoqués (à la différence d'être invités) à 2 journées de formation. Après la déontologie qui aurait dû être dispensée autant à nos ministres d'époque qu'aux seuls agents de la DGFIP, voilà donc une nouvelle formation obligatoire, coûteuse en temps et en moyens alors que la DGFIP en manque cruellement.

Solidaires Finances Publiques s'oppose toujours au PAS, dispositif contraire à la simplification affichée, dangereux pour le budget et inquiétant pour les usagers. Il conteste également que les agents, déjà fortement dépassés par les charges de travail actuelles, soient de surcroît amenés à se transformer en agents commerciaux. D'autant plus que sa mise en application prévue en 2018 est incertaine !

En effet, l'année 2017 sera une année de changement et une autre campagne, celle des présidentielles, est commencée depuis... des mois. Parmi les candidats, certains se sont prononcés contre la mise en place du PAS. Et pas sûr qu'un de ceux là, ne soit pas élu !!!

Au-delà du PAS, la campagne électorale montre du doigt comme à chaque fois, les fonctionnaires comme étant les responsables de tous les maux budgétaires. Ces fainéants coûtent chers et ne travaillent pas suffisamment, comme le claironne clairement un candidat qui n'a d'autres ambitions que de réduire la Fonction Publique de 500 000 postes tout en proposant de travailler 39h00 payées 37h00. Et comme ça ne suffirait pas, il propose même d'allonger la durée de vie active en imposant le départ à la retraite à 65 ans pour les salariés du public comme ceux du privé. De quoi faire rêver tous les électeurs...

Mais quand ce ne sont pas les fonctionnaires, c'est donc les autres, ceux qui « viennent manger le pain des français ». Il faut donc remettre des frontières, pour empêcher ceux qui risquent de se faire massacrer chez eux, de se réfugier chez nous. Et si toutefois certains y parviennent, de les empêcher de vivre en les privant d'aides tant médicales que pécuniaires. Elle est devenue belle notre terre d'accueil...

Cette campagne n'est pas finie mais elle promet. Les propos de ces quelques candidats sont aux antipodes de ce que nous défendons au quotidien. A Solidaires Finances Publiques, nous avons toujours placé l'humain au cœur de nos revendications. Dans ce cadre, la Solidarité est une valeur que nous essayons de faire vivre au quotidien en défendant la Sécurité Sociale, par le partage des richesses à travers une fiscalité plus juste notamment, et par la défense du Service Public, « la richesse des pauvres ». En défendant le service public, nous défendons les fonctionnaires pour lesquels nous revendiquons les moyens nécessaires à leurs missions, qu'ils puissent s'épanouir professionnellement avec de vrais plans de promotions et enfin qu'ils puissent vivre correctement de leur travail, ce qui est de plus en plus difficile. Ce n'est pas le PPCR qui changera cet état de fait.

A la DGFIP, nous connaissons depuis quelques années de véritables chamboule-tout. Des réorganisations à tout va, des salaires qui diminuent (même si le PPCR les atténue), des perspectives de carrière plus que limitées, des conditions de travail qui se détériorent à nous en rendre malade, etc. Et on voudrait nous faire travailler plus et plus longtemps ?

Et pendant que la campagne électorale « battra son plein », une autre s'engagera à la DGFIP : la campagne d'impôts sur le revenu, peut-être la dernière du genre.

## L'Accueil : vers une déshumanisation totale

L'accueil est une priorité affichée par la DGFIP. Cependant, trop cher et trop chronophage, elle se résume à la possibilité de nous contacter. A Solidaires Finances Publiques, plaçant l'humain au coeur de ses revendications, tous les usagers doivent pouvoir accéder à nos services sans distinction d'âge, de lieu, de revenus, .... Par ailleurs, l'accueil physique permet la personnalisation de notre administration perçue par les concitoyens comme une entité froide et inhumaine. Cela s'appelle la cohésion sociale. L'avenir qui nous est tracé va à l'encontre de cette perspective.

### Le sens de l'histoire : vers l'inhumanité ?

L'accueil a toujours été une mission forte des administrations publiques. De l'accessibilité par téléphone ou sur les sites, s'est ajouté l'accessibilité par les NTIC (Nouvelles Technologie d'Information et de Communication). **Solidaires Finances Publiques** ne conteste pas toutes ces possibilités mais le fait de favoriser un accès par rapport à un autre le devient.

En 30 ans, que de changements !! de 2 matinées par semaine à l'ex DGI (l'ex-DGCP, globalement, c'était tous les jours), les services étaient tenus d'ouvrir tous les jours, il y a 15 ans. Les contribuables et usagers devaient pouvoir être reçus quand ils le souhaitaient avec même des expérimentations sans succès d'ouverture le samedi ou/et en continu de 9h à 16h00 comme l'a connu SENART. C'était l'époque du « client roi ».

Les temps ont bien changé. Désormais, la DGFIP et la DDFIP ferment des sites, réduisent les plages d'ouverture tout en développant en parallèle des pôles téléphoniques (CIS, CPS et plus récemment les Centres de Contact). Par ailleurs, s'ajoute la ferme volonté d'orienter les usagers vers internet conduisant à faire des agents, les « VRP » de la dématérialisation (impots.gouv et e-contact). Le « client n'est plus roi ». Il doit se débrouiller sans nous voir : trouver les renseignements, accéder aux différents documents qui lui sont utiles, réclamer, voire rectifier ses propres impositions, payer les services des collectivités locales ou ses impôts,... le tout via le portail, l'alpha et l'oméga pour la DGFIP. Les services demeurent encore ouverts en cas de difficulté mais pour un service de plus en plus limité (paiements en espèce limité, exit la copie de l'avis d'imposition ou de non imposition, ...).

Ce n'est pas notre vision du service public et même les usagers n'y comprennent plus rien. Les plus fragiles d'entre eux en sont les plus grandes victimes...

### Le coût rien que le coût, ... et des coups

Vous l'aurez bien compris. Désormais, la question n'est plus de remplir notre mission d'accueil à destination de tous nos administrés mais de faire des économies de coût. La DGFIP compte bien « éduquer » les usagers selon la maxime « dites-moi ce dont vous avez besoin, nous vous dirons comment vous en passer ». Quant aux agents, en plus de se prendre les différents « couacs » gouvernementaux (et ils ont été nombreux) en pleine figure, doivent activement participer à cette éducation et se reprendre remarques désobligeantes, incivismes voire jusqu'à insultes et agression. Au final, les agents qui ne sollicitaient pas des mesures de sécurités spécifiques telles des parois vitrées, sont désormais nombreux à demander des protections autrement que par les seules fiches de signalement.

La DGFIP semble totalement indifférente à un service public qui se délite. Elle ne se préoccupe pas plus des agents qu'elle envoie « au charbon » pour promouvoir la démat' ou/et refuser des paiements en espèce, notamment.

### Prime accueil : dans l'opacité totale

La prime accueil a été instituée depuis 2 ans. La dernière directive avait la volonté de clarifier les conditions d'attribution aux agents mais surtout dans le but de faire des économies en écartant de nombreux bénéficiaires. Pour autant, son application dans les directions territoriales demeure toujours opaque. D'un site à un autre, la directive est interprétée différemment et les chefs de service se gardent bien d'être transparent sur le sujet.

**Solidaires Finances Publiques** avait sollicité une réunion il y a plus d'un an sur le sujet et nous attendons toujours qu'on nous propose une date. Nous demandons donc aux chefs de poste de porter cette liste à la connaissance de tous les agents de leur service et aux agents d'exiger la transparence sur ce point. Si la directive nationale est claire, elle ne doit souffrir d'aucune contestation...

### Accueil sur RV : Attention au « miroir aux alouettes » !

C'est dans ce cadre, que le nouvel accueil, l'accueil sur rendez-vous se met en place. CHELLES et LAGNY sont les premiers sites concernés tandis que MELUN débute. Une note d'orientation, datée de juin 2016 signée par le DG (suffisamment rare pour le souligner) conseille « fortement » sa mise en place partout sur le territoire. La DDFIP 77 s'y prépare donc, avec l'ambition de désintoxiquer les guichets des contribuables.

**Solidaires Finances Publiques 77**, s'il n'est pas opposé à l'accueil personnalisé sur rendez-vous ou autre, doute sérieusement de l'effet de cette mesure sur l'accueil physique. La très grande majorité n'a pas besoin de rendez-vous et seule une très petite minorité sera finalement reçue. En revanche, ce « nouveau service » nécessitera du temps, de l'organisation jusqu'à la réception, et donc des moyens. Il est faux de penser que cela réduira l'accueil généraliste. Avec le niveau d'emplois largement insuffisant à la DDFIP 77, l'accueil sur RV constituera un problème supplémentaire plus qu'il n'est une solution. Et un nouveau poste sera à créer sur tous les SIP : le gestionnaire de planning.

### PAS : d'une simplicité affichée à une complexité infernale

Comme évoqué sur l'édito, les agents de la DDFIP 77 sont convoqués en formation PAS depuis le 20 février. Les premiers échos ne montrent pas une grande sérénité des agents face à un dispositif pas toujours compris. En bref, les agents ont pu constater la complexité du PAS qu'il va falloir expliquer aux contribuables. Ces derniers, très majoritairement allergiques au système actuel, auront du mal à constater la simplification que les agents eux-mêmes, connaisseurs en la matière, ont du mal à saisir.

Vous connaissez l'opinion de Solidaires Finances Publiques au sujet du PAS. Cependant, voilà ce qui se dit à la sortie de la formation : « le PAS, c'est le PAC (Piège A C...) ! »

## Parlons « Sous » : que de changement depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Les revendications salariales demeurent. Il faut dire que les évolutions depuis 2010 sont plus que maigres pour constater finalement que la baisse du pouvoir d'achat s'élève à près de 10 %, ce qui constitue un réel décrochage au regard de l'inflation. **Solidaires Finances Publiques** s'est constamment mobilisé sur le sujet mais a été confronté à plusieurs gouvernements qui ne voient dans les fonctionnaires que le coût qu'ils représentent.

Ceci étant, l'approche des élections présidentielles aura permis d'accoucher ... de « pas grand chose ». Un petit point sur les différents changements vous est présenté.

### Episode 1 : PPCR et reclassement

#### Le reclassement : c'est quoi ?

Tous les agents C et B de la DGFIP ont reçu récemment un message pour leur annoncer de consulter leur reclassement sur AGORA. Nombreux nous ont sollicités.

Pour votre information, ce reclassement est la mise en œuvre du « non protocole » du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations dit PPCR. Les discussions ont commencé en 2014 à la Fonction Publique pour se clorent en octobre 2015 par le 1<sup>er</sup> Ministre qui a décidé de le mettre en œuvre malgré l'opposition de syndicats (**Solidaires**, CGT et FO) représentant la majorité des fonctionnaires. Bien qu'une loi de 2010 précise que seuls les accords approuvés par la majorité des fonctionnaires seraient mis en application, le 1<sup>er</sup> Ministre a passé outre en imposant son diktat.

#### PPCR : que prévoit ce non protocole ?

Grossièrement il est bâti sur 2 thèmes : un volet rémunération et un volet gestion des fonctionnaires. Le reclassement concerne bien entendu le 1<sup>er</sup> point.

#### Alors quid de la rémunération ?

Là aussi, bâti sur 2 jambes : un point qui concerne l'intégration de prime dans l'indice de rémunération (pour l'intégrer dans nos pensions de retraite) et une refonte de la carrière, objet du message que vous avez reçu.

Concernant l'intégration des primes, cela a commencé par la catégorie B qui a vu le transfert de prime en points d'indice à hauteur de 6 points au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La catégorie C a vu le transfert de 4 points d'indice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la catégorie A verra cette transformation échelonnée du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (5 points) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (4 points). Pour **Solidaires**, cette intégration bien que sollicitée depuis des années est largement insuffisante. Elle n'a aucune conséquence sur la rémunération nette perçue qui reste identique.

Quant au reclassement, toutes les carrières A, B et C ont été revues. Ainsi, pour les agents C, les AA1 et les AAP2, deviennent C2 et les AAP1, C3. Pour les Contrôleurs, les C2, C1 et CP deviennent respectivement B1, B2 et B3. Pas de changement de dénomination pour les A.

Le reclassement ne se fait pas forcément au même éche-

lon. Bien au contraire, quelle que soit la catégorie, nous serons nombreux à connaître une baisse d'échelon. Ce reclassement est effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (d'où le message que nous avons reçu) et sera pris en compte avec la paye de mars sauf pour la catégorie A. En effet, pour ces derniers, les discussions n'ayant été closes qu'en janvier, les mesures ne seront intégrées qu'en fin de 1<sup>er</sup> semestre avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Et alors

Tous les échelons de tous les grades ont été ré-indiciés afin qu'aucun agent ne subisse une perte de salaire lors du reclassement. Pour certains, un très léger mieux mais loin du compte au regard des pertes cumulées depuis 2010.

La durée dans l'échelon a également été revue. Elle est désormais fixe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les catégories B et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour les C et A. La notation de 2017 (gestion 2016) apportera une réduction de durée dans l'échelon qu'à ces seuls agents. C'est pourquoi **Solidaires Finances Publiques** appelle les agents des catégories C et A à se manifester s'ils n'obtiennent aucune réduction. C'est leur dernière chance !

#### Mais...

Ce non protocole est échelonné dans le temps pour sa mise en œuvre, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (transfert prime/points pour les B) et le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (fin des ré-indiciation). Ce qui est fait sous un gouvernement peut être défait par un autre et rien ne garantit à ce jour que ce non protocole ira jusqu'à son terme.

Tous les adhérents ont reçu un message de **Solidaires Finances Publiques 77** précisant leur reclassement et vous pouvez également le consulter sur notre site [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org), rubrique « vie des agents/carrières ».

Pour **Solidaires**, ce non protocole « à prendre ou à laisser » comporte de nombreux dangers. Sur le volet rémunération uniquement, **Solidaires** dénonce la faiblesse de l'intégration de prime en indice, la faiblesse de la réindiciation qui ne compense pas, et de loin, les pertes cumulées depuis 2010 et le rallongement de la durée de carrière, pour ne citer que ces points.

\*\*\*\*\*

### Episode 2 : +0,6 % d'augmentation de salaire

Le gouvernement a décidé en 2016 une augmentation du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017. La valeur du point d'indice s'élève désormais à 4,68 € (salaire brut = Nbre d'indice x valeur du point)

## Parlons « Sous » : que de changement depuis le 1<sup>er</sup> janvier (suite).

### Episode 3 : l'IMT ou l'art de se faire enfler

Fin 2016, l'indemnité Mensuelle de Technicité dit IMT a fait l'objet d'âpres discussions au Ministère. Ce régime indemnitaire est non harmonisé entre toutes les Administrations de ce Ministère. Un pas a été franchi vers cette harmonisation par le haut et nous nous en félicitons. Mais qu'un pas seulement...

A la DGFIP, cette harmonisation ne devait rien apporter aux agents car nous touchons le plus fort montant (grâce aux négociations lors de la fusion DGI/DGCP). Cependant, dans sa grande bonté, le Ministère a consenti à une augmentation de... 4,78 €. L'IMT mensuelle s'élève à 106,76 € au lieu de 101,98 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Toutefois, pour financer cette mesure, le Ministère a décidé de supprimer... la Prime d'Intéressement Collectif dite PIC ramenée à 100 € en 2015 et en 2016.

Faites le calcul,

$$4,78 \times 12 = 57,36 \text{ €} - 100 \text{ € (PIC)} = - 42,64 \text{ €}.$$

C'est finalement 42,64 € que la DGFIP nous pique !

**A savoir :** l'IMT est prise en considération pour le calcul de la retraite d'où son intérêt. Cependant, le taux incroyable de cotisation (20%) est largement supérieur au taux de pension civile qui s'élève, lui, à 10,29 % en 2017.

**Solidaires Finances** a écrit aux Ministres pour demander une retenue comme le taux de pension civile. Cette revendication légitime a eu pour seule réponse, une fin de non recevoir...

### Episode 4 : durs rappels...

#### ➤ Notre pension civile augmente

Comme chaque année, et ce jusqu'en 2020, notre cotisation retraite augmente au 1<sup>er</sup> janvier sous prétexte d'harmonisation avec le privé. Pour 2017, c'est encore 0,35 % de prélèvement supplémentaire pour une retenue de 10,29 %. En 2020, elle sera comme celle du privé à 11,1 %. **De quoi sérieusement atténuer les maigres mesures annoncées sur le PPCR !!**

#### ➤ Fin de l'indemnité exceptionnelle dite IESG.

C'est par un tour de passe-passe et en toute discrétion que le gouvernement a décidé en avril 2015 en pleine négociation sur le PPCR, de supprimer purement et simplement l'indemnité exceptionnelle, appelée désormais sur la feuille de paye, indemnité dégressive.

Cette indemnité a été mise en place lors du changement touchant à l'assiette de la CSG en 1998 pour garantir les revenus des agents (sans perte de salaire). En 2015, c'est donc un arrêté qui n'a fait l'objet ni de discussion, à peine d'informations qui a mis fin à ce dispositif. Afin que son effet ne soit pas trop douloureux, cette indemnité disparaît au fur et à mesure des avancements d'échelon pour ceux qui étaient fonctionnaires en 1998.

Donc, tant que cette indemnité n'est pas totalement disparue, notre salaire net est gelé malgré nos gains indiciaires. **Encore une économie sur notre dos...**

\*\*\*\*\*

### RIFSEEP : la prime au mérite revient fort

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) remplace la PFR (Prime de Fonction et de Résultats) chère à SARKOZY. Face à l'opposition des syndicats et à la priorité donnée au succès de la fusion DGI/DGCP, la PFR n'avait pas été appliquée à la DGFIP.

Le RIFSEEP remplacera toutes les primes en une part fixe liée à la fonction exercée et une part variable liée au résultat déterminé lors de l'évaluation/notation. Il doit être généralisé dans toutes les administrations d'État. Lors du GT ministériel du 21 mars 2016, il a été annoncé d'exempter temporairement les agents de la DGFIP et ceux de la Douane. **Solidaires** s'en était félicité.

Si **Solidaires** s'oppose au RIFSEEP, c'est évidemment au nom de ses valeurs et de la réalité du travail qui s'effectue collectivement. C'est également en s'appuyant sur des analyses qui précisent notamment que *des « primes uniquement fondées sur des indicateurs quantitatifs de performance individuelle comporte un risque certain d'atteinte à la qualité et à l'égalité de l'utilisateur devant le service public »* (Maya Bacache-Beauvallet, directrice de recherche au pôle économie de l'EDHEC -2006). Preuve en est bien que la RLP (Rémunération Liée à la Performance) ne peut être un bien ni pour les agents, ni pour les usagers, et pas plus pour les missions de service public.

C'est pourtant en catimini que la DGFIP a publié un arrêté le 26 décembre 2016 (sic !!) pour mettre en œuvre cette prime au mérite. Malgré l'opposition unanime des syndicats, le Directeur Général a donc décidé, encore, de passer outre. Les géomètres connaîtront ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les autres agents à partir de 2019.

#### RAPPEL IMPORTANT - NOTATION

La période d'entretien une fois passée, vous allez recevoir le compte-rendu dit CREP. Vous pouvez formuler des observations en le signant, cependant la procédure de recours ne débute que lorsque vous recevrez la notification de l'évaluation. Vous devriez en être informé(e) par messagerie. Vous aurez alors 15 jours pour réagir. En cas de doute sur les propos tenus (appréciations littérales) ou/et sur le profil croix, n'hésitez pas à nous contacter ([solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgifip.fina...](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip77@dgifip.fina...)). Pour les B, c'est à surveiller quant aux A et C, c'est votre dernière chance d'obtenir une réduction de cadence dans l'échelon.